



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

7 novembre 2016

« e-Vendanges » au service de la traçabilité des vins du Valais

(IVS).- « e-Vendanges » est une application web développée par l'Etat du Valais pour améliorer la traçabilité de l'AOC Valais. Testé avec succès au cours des vendanges 2016, cet outil informatique deviendra dès 2017 la base du contrôle des vendanges pour toute la production viticole valaisanne. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat et de la Confédération d'améliorer le système de contrôle des vins. Cette amélioration est également souhaitée par l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais dans sa stratégie « Viti horizon 2020 ».

En 2014 le Conseil d'Etat avait mandaté un groupe de travail interdépartemental pour analyser le système de contrôle de la vendange et des vins en Valais et proposer les mesures d'améliorations nécessaires. Une des principales lacunes mises en lumière par ce groupe de travail était l'absence d'un lien systématique entre le registre des vignes et les déclarations d'apports de vendanges, ce qui pouvait affaiblir la traçabilité de la vigne au verre.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a mandaté les Services de la consommation et affaires vétérinaires, de l'agriculture ainsi que de l'informatique pour développer un outil permettant de créer le lien entre les acquis et les lots de raisins encavés.

Les services de l'Etat ont développé « e-Vendanges », testé avec succès auprès d'une douzaine de caves au cours des vendanges 2016. Cette application web, disponible sur ordinateur, tablette ou smartphone, deviendra dès 2017 l'outil officiel pour le contrôle des vendanges en Valais. Le Conseil d'Etat a modifié l'Ordonnance cantonale sur la vigne et le vin dans ce sens en avril dernier avec entrée en vigueur pour le millésime 2017.

« e-Vendanges » constitue la base de l'autocontrôle pour les encaveurs mais également pour les vigneron fournisseurs, ce qui est une nouveauté. Chaque fournisseur pourra ainsi consulter l'ensemble de ses apports de vendanges auprès d'une ou plusieurs caves. Pour les divisions d'acquets, les communes utiliseront aussi « e-Vendanges ». Tous les acquets partiels disposeront ainsi d'un numéro propre et d'un code barre.

En plus d'améliorer la traçabilité, « e-Vendanges » permet de moderniser le processus du contrôle des vendanges en offrant aux encaveurs un outil informatique moderne et simple d'utilisation, disposant de passerelles pour éviter des doubles saisies pour les caves disposant déjà d'outils informatiques de gestion.

L'introduction de cet outil informatique s'inscrit en parfaite cohérence avec le rapport de l'Office fédéral de l'agriculture du 23 mars 2016 sur le « système de contrôle des vins », qui demande aux cantons une meilleure efficacité du contrôle des vendanges par des supports informatiques appropriés.

Christine Genolet-Leubin, responsable de l'inspectorat des denrées alimentaires
027 606 49 50

Guillaume Favre, collaborateur agro-scientifique, Office de la viticulture
027 606 76 40

